



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4745

Demande de subvention de fonctionnement 2019 auprès de la Métropole de Lyon - théâtre des Célestins

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4745 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
2019 AUPRES DE LA METROPOLE DE LYON - THEATRE
DES CELESTINS (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon et les Célestins, théâtre de Lyon, régie directe municipale de la Ville de Lyon, souhaitent conclure une convention de partenariat relative à l'année 2019. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Métropole apporte son soutien financier et matériel aux activités d'intérêt général que le théâtre entend poursuivre au cours de cette période.

La Métropole de Lyon, actrice privilégiée du spectacle vivant sur son territoire concourant au dynamisme et à la créativité de ce secteur d'activité et consciente de la densité et de la richesse du réseau professionnel présent sur son territoire, s'engage dans une politique de soutien active dans le domaine des arts vivants. C'est dans ce cadre qu'elle apporte sa contribution aux missions poursuivies par les Célestins, théâtre de Lyon.

Les Célestins, théâtre de Lyon, dirigés par Claudia Stavisky et Pierre-Yves Lenoir, est un des établissements culturels majeurs de la Ville de Lyon bénéficiant d'une renommée nationale, voire internationale, grâce à leurs projets artistiques ambitieux soutenant principalement la création puis la diffusion de grandes œuvres tant contemporaines que de répertoire.

Par ailleurs, les Célestins, théâtre de Lyon s'attachent à diffuser les œuvres créées en leurs murs dans les circuits les plus diversifiés allant des théâtres et centres dramatiques nationaux ainsi que les plus grandes scènes du réseau international.

Dans le cadre de la présente convention, les Célestins, théâtre de Lyon s'engagent à garantir les missions essentielles suivantes :

- la création et la production artistiques ;
- la diffusion de spectacles ;
- le renforcement de l'ouverture à l'international (accueil et diffusion de spectacles) ;
- les actions de médiation culturelle sur le territoire de la Métropole ;
- la diversification sociale et géographique des publics ;
- le partenariat avec les acteurs métropolitains de spectacle vivant (compagnies, scènes, comédiens, metteurs en scène,...) ;
- l'organisation d'un festival de spectacle vivant d'envergure nationale et internationale (*Sens Interdits*).

En contrepartie, la Métropole de Lyon s'engage à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 265 334 € aux Célestins, théâtre de Lyon au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à demander une subvention de fonctionnement d'un montant de 265 334 € (deux cent soixante-cinq mille trois cent trente-quatre euros) à la Métropole de Lyon pour l'exercice 2019.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La recette perçue sera imputée comme suit : Programme PROGARTCL – opération CREAPROG – nature 74751 – fonction 313.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER